

CH_VB 07-0109 819 vom 30. Januar 2007

Bundesverwaltung, 2007-01-30, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_07-0109_819_

FR: CH_VB 07-0109 819 du 30 janvier 2007

IT: CH_VB 07-0109 819 del 30 gennaio 2007

Volltext

2007-0109 819 Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr) – 07-9498 / 101476 SRO-Kundig SA Arts graphiques et communications, 1214 Vernier Heidelberg 8 couleurs et Heidelberg 5 couleurs + vernis horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 12 H 28.01.2007–27.01.2010 (Renouvellement/modification) – 07-9508 / 102100 Airnet Jemada Import SA, 1052 Mont-sur-Lausanne nettoyage industriel de ventilation pour restaurants, hôtels, hôpitaux, EMS, écoles, etc. sur tout le territoire suisse besoins spéciaux de consommation 6 H 25.02.2007–24.02.2010 (Renouvellement/modification) Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (Art. 17 LTr) – 07-9499 / 101145 HGT, Branch of Rlichemont International SA, 2416 Les Brenets Usinage horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 30 H 25.01.2007–24.01.2010 (Nouveau permis) – 07-9500 / 110649 Dachser Expédition SA, 1033 Cheseaux-Lausanne dépôt, disposition besoins spéciaux de consommation 6 H 21.06.2006–20.06.2009 (Modification) Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr) – 07-9473 / 100089 Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac Réception du lait horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 33 H, 7 F 01.09.2005–31.12.2008 (Nouveau permis)

820 – 07-9474 / 100089 Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac Yoghourt horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 68 H, 15 F 01.09.2005–31.12.2008 (Renouvellement/modification) – 07-9475 / 100089 Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac Dessert horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 44 H, 9 F 01.09.2005–31.12.2008 (Renouvellement/modification) – 07-9476 / 100089 Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac Epicerie horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 35 H, 6 F 01.09.2005–31.12.2008 (Nouveau permis) – 07-9477 / 100089 Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac Fromages frais horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 35 H, 11 F 01.09.2005–31.12.2008 (Nouveau permis) – 07-9478 / 100089 Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac Logistique fromages (Friwilog) horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 30 H, 10 F 01.09.2005–31.12.2008 (Renouvellement/modification) – 07-9479 / 100089 Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac Production stériles horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 72 H, 18 F 01.09.2005–31.12.2008 (Renouvellement/modification) – 07-9480 / 100089 Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac Laboratoire horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 5 H, 4 F 01.09.2005–31.12.2008 (Renouvellement/modification)

821 – 07-9481 / 100089 Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac Logistique horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 65 H, 15 F

01.09.2005–31.12.2008 (Renouvellement/modification) Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr) – 06-9146 / 101785 W. Gassmann AG, 2504 Biel/Bienne prépresse – impression rotative – expédition horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 35 H, 16 F

14.01.2007–13.01.2010 (Renouvellement/modification) Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr) – 07-9504 / 102088 Covance Central Laboratory

Services SA, 1217 Meyrin laboratoire d'analyse horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques 2 H, 8 F 04.02.2007–03.02.2010 (Renouvellement) – 07-9506 / 100866 GISA, 1920 Martigny atelier de galvanisation horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 2 H 11.02.2007–10.02.2010 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens) Voies de droit Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

822 Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr) – Autorisation globale pour travail de nuit des apprentis dans l'hôtellerie et la restauration L'entier du territoire du canton de Berne (Spécialist/e en restauration, employé(e) en restauration, cuisinier/cuisinière, employé(e) en cuisine) 01.02.2007 jusqu'à l'entrée en vigueur de l'Ordonnance 5 relative à la Loi sur le travail sur les dispositions spéciales de protection des jeunes travailleurs (Nouveau permis) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens) Voies de droit Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire. Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48). 30 janvier 2007
Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2007 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 05 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 30.01.2007 Date Data Seite 819-822 Page Pagina Ref. No 10 140 297 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.